

119. — 12 AVRIL 1864. — Arrêté royal par lequel le sieur Ed. Bonchill est autorisé, sous certaines conditions, à établir, en la commune de Marchienne-au-Pont, une forge composée de deux fours à réchauffer, de trois foyers découverts, de quatre marteaux, d'un ventilateur et des machines et chaudières à vapeur nécessaires à la marche de l'usine. (Monit. du 17 avril 1864.)

120. — 12 AVRIL 1864. — Arrêté royal portant qu'il sera construit, dans la Flandre occidentale, aux frais de l'Etat et avec le concours de cette province et des communes intéressées, une section de route reliant les hameaux de Groegne et de Forthem. (Monit. du 19 avril 1864.)

121. — 15 AVRIL 1864. — Brevets d'industrie, nos 579 à 457, délivrés par arrêtés ministériels de cette date. (Monit. du 16 avril 1864.)

122. — 16 AVRIL 1864. — Circulaire ministérielle. — Patronage des condamnés libérés. (Monit. du 19 avril 1864.)

A MM. les gouverneurs des neuf provinces.

J'ai l'honneur de vous informer que la circulaire du 6 avril 1850 (Recueil, p. 111; *Pasin.*, n^o 161), prescrivant l'envoi des masses des condamnés libérés aux comités de patronage, ne recevra désormais son exécution qu'à l'égard de ces derniers institués dans les cantons de Gaud, d'Anvers, de Turnhout, d'Herenthals et de Heyst-op-den-Berg. Comme les autres comités ont cessé de fonctionner, ces masses devront être transmises directement aux bourgmestres qui en feront la remise aux condamnés libérés résidant dans leurs villes ou communes respectives et munis d'un certificat d'identité ou d'une pièce équivalente.

Je vous prie, M. le gouverneur, d'en prévenir les fonctionnaires de votre province que la chose intéresse.

Le ministre de la justice,

VICTOR TESCH.

123. — 31 AVRIL 1864. — Loi incorporant au territoire de la capitale le bois de la Cambre, son avenue et les zones latérales (1). (Monit. du 22 avril 1864.)

Léopold, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le bois de la Cambre, son avenue et les zones latérales, formant ensemble la partie du territoire des communes d'Ixelles et de Saint-Gilles teintée en jaune au plan ci-annexé, et délimitée par un trait rouge, sont incorporés au territoire de la ville de Bruxelles.

Art. 2. La ville de Bruxelles payera à la commune d'Ixelles, à titre d'indemnité, pour le territoire qui en est détaché, une somme représentant, en capital et au denier vingt, le montant de la réduction que cette dernière éprouvera dans sa part du fonds communal et dans le produit des centimes additionnels ordinaires et extraordinaires aux contributions de l'Etat.

La recette opérée en 1863 servira de base à la fixation de cette indemnité.

La ville de Bruxelles prolongera, sur le territoire qui lui est cédé, les rues et voies de communication qui aboutissent dans une direction, soit perpendiculaire, soit oblique, à l'axe de l'avenue de la Cambre, conformément aux plans généraux d'alignement approuvés par arrêtés royaux, et notamment par celui du 20 février 1864.

La ville de Bruxelles donnera accès dans ses aqueducs collecteurs aux égouts construits ou à construire dans les communes d'Ixelles et de Saint-Gilles et dont l'écoulement naturel vers l'avenue résulterait de la disposition des terrains.

Les dissentiments qu'amènerait l'exécution des obligations stipulées dans cet article seront réglés conformément à l'avant-dernier paragraphe de l'article 151 de la loi communale du 30 mars 1836.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtu du sceau de l'Etat et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur,
M. ALP. VANDENPERREBOOM.

124. — 21 AVRIL 1864. — Loi portant prorogation, pour les deux sessions de 1865, du

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1862-1863.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi, ainsi qu'une annexe. Séance du 21 mai 1863, p. 755-756.

Session de 1863-1864.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 1^{er} mars 1864, p. 47-54.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 4 mars 1864, p. 317-333.

SÉNAT.

Session de 1863-1864.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 6 avril 1864, p. VII et VIII.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 7 avril 1864, p. 95-98. — Discussion des articles et adoption. Séance du 8 avril, p. 106-107.